



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SALLES ET TERRAINS 2017-2018



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SALLES ET TERRAINS 2017-2018

1- Application de la règle des 24" avec remise à 14" **sur rebond offensif** en LF2 à partir de la saison 2017-2018

- Entériner la décision du Bureau Fédéral du 20 février 2015 et du 10 février 2017

2-Suivi des modifications réglementaires (en lien avec le service juridique FFBB) :

2-1/ Actualisation du règlement S et T :

- Remplacer les termes « Commission Salles et Terrains » par « Commission Equipements »
(Sont concernés, les articles: 4-2 ; 4-4 ; 4-5 ; 5-1 ; 5-2 ; 6-2 ; 7-1 ; 7-2 ; 8-4 ; 9; puis 9-1 à 9-8 ; 11-2 ; 21-3)

2-2/ Modification de l'article 8.2: (Mise en conformité)

*« A la suite d'une accession à un niveau nécessitant un classement fédéral H2, une association sportive **possède peut demander** une dérogation pour deux saisons sportives afin de se mettre en conformité avec le présent règlement pour obtenir le type de classement fédéral nécessaire, sous réserve que la salle utilisée ait reçu le classement fédéral H1. »*

2-3/ Uniformisation des mesures et dimensions « en cm » pour les annexes 1 à 8:

→ Cohérence avec le E-dossier de classement

2-4/ Mise à jour de l'Annexe 12 en cohérence avec le code de jeu FIBA Equipements

→ Notamment au regard de la règle des 24/14" pour la LF2



FFBB

Pôle Jeunesse et Territoires

Service Territoires

T.+33.1.53.94.25.76

 : equipements@ffbb.com

 : dhenno@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERES - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80